

Demande concernant une licence de tennis :

Nous nous permettons de vous informer que notre club exige de chaque joueur une licence de la Fédération luxembourgeoise de tennis (FLT), et ce pour plusieurs raisons :

- Contrôle médical pour s'assurer que rien ne s'oppose à la pratique d'un sport
- Pour des raisons d'assurance
- Pour que l'association puisse bénéficier de subsides de la commune/de l'État
- Pour pouvoir participer aux interclubs / tournois, une licence de la FLT est obligatoire.

Remarque : nous exigeons une licence, même si vous ne souhaitez pas participer à des compétitions officielles. La licence n'oblige en aucun cas à participer à des compétitions

Pour obtenir une licence, veuillez suivre les étapes suivantes et transmettre les informations à <u>licence@tcmersch.lu</u>:

- 1. Examen médical du sportif :
 - Par le médecin de famille (ou le pédiatre) si le sportif est âgé de moins de 7 ans ou de plus de 50 ans.
 - Medico sportif dans un centre agréé, si le sportif a 7 ans ou plus (ou aura 7 ans cette année) mais pas plus de 50 ans. Rendez-vous sur le site www.sports.lu et sélectionnez "RV MÉDICO-SPORTIF".
- 2. Copie (photo) de la carte d'identité recto-verso (format Jpeg)
- 3. Copie (photo) recto-verso de la carte de sécurité sociale (format Jpeg)
- 4. Photo du sportif (format Jpeg).
- 5. Si vous n'êtes pas de nationalité luxembourgeoise, vous devez remplir un formulaire supplémentaire (déclaration sur l'honneur) si vous n'êtes pas détenteur d'une licence à l'étranger.
- 6. Si vous n'êtes pas de nationalité luxembourgeoise et que vous êtes détenteur d'une licence à l'étranger, nous avons besoin du classement actuel détenu à l'étranger.

Le club demandera alors la licence à la FLT et paiera également les frais annuels pour celleci.

Seules les demandes de licence envoyées à l'adresse <u>licence@tcmersch.lu</u> seront acceptées et traitées.